

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SONEDE International**

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3<sup>ème</sup> étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2018**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		4 595	4 595
Moins : Amortissements		3 921	2 404
	<b>1</b>	<b>674</b>	<b>2 190</b>
Immobilisations corporelles		122 903	122 903
Moins : Amortissements		114 086	109 439
	<b>2</b>	<b>8 817</b>	<b>13 464</b>
Immobilisations financières		4 899	4 899
Moins : Dépréciation		0	0
	<b>3</b>	<b>4 899</b>	<b>4 899</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>14 390</b>	<b>20 553</b>
<b>Autres Actifs non courants (charges à répartir)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>14 390</b>	<b>20 553</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		0	0
Moins : Dépréciation		0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés		1 413 062	1 525 636
Moins : Provisions		-1 297 223	-1 297 223
	<b>4</b>	<b>115 839</b>	<b>228 414</b>
Autres actifs courants		4 008 208	4 036 024
Moins : Provisions		-18 227	-18 227
	<b>5</b>	<b>3 989 981</b>	<b>4 017 797</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	505 959	488 461
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	859 000	622 679
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>5 470 778</b>	<b>5 357 350</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>5 485 167</b>	<b>5 377 903</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2018**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
			(TND)
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		14 158	6 193
Autres capitaux propres		0	0
Résultats reportés		12 189	41 216
<b>Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>1 026 347</b>	<b>1 047 409</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>93 925</b>	<b>78 938</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>1 120 273</b>	<b>1 126 348</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges Emprunts bancaires		19 307	19 267
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>19 307</b>	<b>19 267</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	77 252	92 442
Autres passifs courants	<b>10</b>	4 268 336	4 139 846
Concours bancaires et autres Passifs financiers		0	0
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 345 587</b>	<b>4 232 288</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 364 894</b>	<b>4 251 555</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>5 485 167</b>	<b>5 377 903</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2018**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
			(TND)
Revenus	<b>11</b>	1 264 132	849 439
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 264 132</b>	<b>849 439</b>
Variation des stocks			
Achats	<b>12</b>	264 418	250 922
Charges de personnel	<b>13</b>	78 611	83 892
Dotations aux amortissements et provisions	<b>14</b>	49 583	490 811
Autres charges d'exploitation	<b>15</b>	928 212	391 487
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-1 320 824</b>	<b>-1 217 112</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-56 692</b>	<b>-367 673</b>
Charges financières nettes			
Produits financiers	<b>16</b>	126 332	370 042
Autres produits ordinaires		30 038	77 069
Autres pertes ordinaires			
<b>Résultats des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>99 677</b>	<b>79 438</b>
Impôt sur les bénéfices		-5 752	-500
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>93 925</b>	<b>78 938</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2018**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	(TND)	
	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Résultat net de l'exercice	93 925	78 938
Dotations aux amortissements et aux prov.	50 983	490 811
Variation :		
Clients	112 575	-350 434
Autres créances	27 816	-26 039
Fournisseurs et autres dettes	-31 480	-151 125
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>253 820</b>	<b>42 152</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelle	0	-13 421
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorpore	0	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financière	0	-2 199
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>-15 620</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Encaissements / Décassements pour acquisition SICAV	-17 498	261 578
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financemer</b>	<b>-17 498</b>	<b>261 578</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>236 321</b>	<b>288 112</b>
<b>Trésorerie du début d'exercice</b>	<b>622 679</b>	<b>334 567</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>859 000</b>	<b>622 679</b>

# Notes aux États financiers

## A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

### 1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Immobilière	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

### 2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

### **3. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

#### **a. Unité monétaire :**

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

#### **b. Exercice social :**

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

#### **c. Immobilisations :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

### **4. Rémunérations du personnel**

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

**a. Achats consommés :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

**b. Charges du personnel :**

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

**c. Autres charges d'exploitation :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

**5. PERDIEM :**

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

**6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :**

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

### **7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**, une retenue à la source de **20%** est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

### **8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

## **Notes Bilan**

### **NOTE 1 : Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique s'élève à **4.595 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars**.

### **NOTE 2 : Immobilisations corporelles**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2018 est de **122.903 Dinars**, amortie à hauteur de **114.086 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2018**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2017</b>	<b>Reclas. Et Acquisitio n 2018</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2018</b>	<b>Tx Amt</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2017</b>	<b>Dotation aux Amt 31/12/2018</b>	<b>Régul Amt CAC en 2018</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2018</b>	<b>VCN au 31/12/2018</b>
Logiciels	4 595		4 595	33%	2 404	1 516		3 921	674
Equipement	11 095		11 095	20%	10 477	140		10 617	478
matériel Infc	27 815		27 815	33%	15 967	4 198		20 164	7 651
Matériel de t	80 900		80 900	20%	80 900	0		80 900	0
Installations	3 093		3 093	10%	2 096	309		2 406	687
<b>TOTAL</b>	<b>114 077</b>	<b>0</b>	<b>127 498</b>		<b>111 844</b>	<b>6 163</b>		<b>118 007</b>	<b>9 491</b>

### **NOTE 3 : Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.899 dt** au 31 Décembre 2018. Cette rubrique n'enregistre aucune variation au cours de 2018.

### **NOTE 4 : Clients et comptes rattachés**

Le solde net des comptes «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **115 839 Dinars** en 2018 contre **228.414 Dinars** en 2017.

Désignation	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
STUDI	0	58 153
AWMC	0	9 650
OMMP	0	1 333
SOGES/MSA	20 563	0
STE Note 4-1	1 090 657	1 090 657
STE PJT 024 Note 4-1	206 565	206 565
SNDE	95 276	159 278
<b>BRUT</b>	<b>1 413 062</b>	<b>1 525 636</b>
Provisions pour risques projet TCHAD	-1 297 223	-1 297 223
<b>TOTAL</b>	<b>115 839</b>	<b>228 414</b>

**Note 4-1** . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles.

### **NOTE 5 : Autres actifs courants**

Au 31 Décembre 2018, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **3 989 981 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
Crédit TVA	18 503	14 153
Report d'impôt	2 156	1 593
<b>Sous Total</b>	<b>20 659</b>	<b>15 747</b>
Personnels avances sur salaires	0	31 444
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (note 5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (note 5-1)	87 075	87 075
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (note 5-1)	150 228	150 228
Projet REC	49 852	9 442
Produits à recevoir	41 469	80 741
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente	843 623	843 623
Autres prestataires de services		2 431
Charges constatées d'avance	7 572	7 563
<b>Sous Total</b>	<b>3 987 549</b>	<b>4 020 277</b>
Autres provisions (note 5-1)	18 227	18 227
<b>TOTAL</b>	<b>3 989 981</b>	<b>4 017 797</b>

**Note 5-1 :** Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2018 à **237.481 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 253 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentielle entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

#### **NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers**

Les «Placements et autres actifs financiers» comportent les placements SICAV et s'élèvent à **505.959 Dinars** en 2018 contre **488.461 Dinars** en 2017.

#### **NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2018 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
STB DINAR	52 676	155 917
STB EURO	573 680	383 726
STB DOLLARS	228 425	80 413
STB DINAR REC	2 610	2 002
CAISSE	1 609	621
<b>TOTAL</b>	<b>859 000</b>	<b>622 679</b>

#### **NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation**

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2017</b>	1 000 000	6 193	41 216	78 938	1 126 348
Réserves Légales		7 965		-7 965	0
Résultat reportés			-29 027	29 027	0
Résultat de l'exercice				93 925	93 925
Dividende			0	-100 000	-100 000
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>1 000 000</b>	<b>14 158</b>	<b>12 189</b>	<b>93 925</b>	<b>1 120 273</b>

## **NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Au 31 Décembre 2018, la valeur de cette rubrique étant de **77 252 Dinars**, est détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Fournisseurs	44 209	92 442
Fournisseurs RG PROJET REC	33 042	
<b>TOTAL</b>	<b>77 252</b>	<b>92 442</b>

## **NOTE 10 : Autres passifs courants**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2018 est de **4.268.336 Dinars**, détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	21 602	54 161
Dettes provisionnées pour congés payés	10 271	8 911
Etat organismes sociaux	19 193	54 544
Autres (CAP, Débiteurs et créditeurs divers, facture SONEDE)(note 10-1)	4 217 270	4 022 230
<b>TOTAL</b>	<b>4 268 336</b>	<b>4 139 846</b>

### **Note 10-1 Autres passifs**

Les autres passifs se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Détachés Longue durée avance à l'étranger	0	2 073
Personnel Rému due	0	389
Charges à payer	29 629	19 536
Facture SONEDE	199 670	122 682
Provisions pour risques	886	886
Projet AQUAKNIGHT	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	43 420	0
Actionnaires compte de dividendes	12 468	4 036
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente (Note 10-1-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente (Note 10-1-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	58 570	0
<b>Total</b>	<b>4 217 270</b>	<b>4 022 230</b>

### **Note (10-1-1) Dettes OSEF :**

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

## **Notes État de Résultat**

### **NOTE 11 : Revenus:**

Les «Revenus» s'élèvent à **1 264 132 Dinars** en 2018 contre **849 439 Dinars** en 2017 et qui se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
<b>Chiffres d'Affaires export</b>	<b>1 259 132</b>	<b>848 439</b>
NIGER	13 043	51 144
RDC formation	405 382	
OUZBEKISTON	15 636	46 723
CAMEROUN		130 007
MAURITANIE	767 612	290 510
REKK	30 225	
AVENANT ACTION URGENTE	0	223 210
SENEGAL (SOGES)	19 685	
SENEGAL (NIPPON)	7 550	
REC		106 846
<b>Chiffres d'Affaires local</b>	<b>5 000</b>	<b>1 000</b>
NFIDHA	5 000	
OMMP		1 000
<b>Total</b>	<b>1 264 132</b>	<b>849 439</b>

### **NOTE 12 : Achats consommés**

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à **264.418 Dinars**, détaillés comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Achat carburant	12 999	11 753
Achat fournitures	263	734
Eau électricité	308	1 254
Fourniture administrative	414	268
<b>Sous Total 1</b>	<b>13 984</b>	<b>14 009</b>
FACTURES SONEDE	175 224	107 605
Achats de prestations de services	75 211	129 309
<b>Sous Total 2</b>	<b>250 434</b>	<b>236 914</b>
<b>Total</b>	<b>264 418</b>	<b>250 922</b>

### **NOTE 13 : Charges de personnel**

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **78.611 Dinars** en 2018 contre **83.892 Dinars** en 2017.

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Rémunération détachés longue durée	21 780	22 197
Salaires autres que les détachés LD	43 847	41 521
Provisions congés payés	1 360	2 254
Charges patronales	11 624	17 920
<b>Total</b>	<b>78 611</b>	<b>83 892</b>

## **NOTE 14 : Dotations aux amortissements et provisions**

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>
Dotations aux amortissements	6 163
Dotations aux provisions Projet Mauritanie	43 420
<b>Total</b>	<b>49 583</b>

## **NOTE 15 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Salaires s/vp	8 485	1 782
Jetons de présence	5 000	0
Reception	31 305	33 004
PERDIUM	184 936	31 195
Sous traitance générale	3 424	1 299
Entretien et réparation	9 018	3 648
Personnel extérieur à l'entreprise	1 153	1 129
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	304 741	190 118
Frais postaux	5 546	4 106
Honoraires	47 702	31 711
Locations	16 108	15 275
Cot,mutuelles	0	2 409
Prime du personnel extérieur détaché permanent	31 890	31 585
Primes assurance	2 174	2 069
Services extérieurs divers	8 605	4 240
Publicités publications relations publiques	10 926	6 201
Services bancaires	1 427	1 305
Personnel DCD	192 645	12 853
Pénalité de retard	216	53
Pertes ordinaires	3 667	922
Droits et taxes	2 892	3 557
Déplacements	56 353	6 028
mission	0	6 997
<b>Total</b>	<b>928 212</b>	<b>391 487</b>

## **NOTE 16 : Produits financiers**

Les produits financiers totalisent **126 332 Dinars** se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>
Agios créditeurs	
Revenus de VMP	17 493
Gain de change	129 754
Pertes de change	-20 915
<b>Total</b>	<b>126 332</b>

## **NOTE 17 : Informations sur les parties liées**

Au 31 Décembre 2018 les dettes des parties liées se présentent comme suit :

<b>Parties liées</b>	<b>Objet</b>	<b>Montants en Dinars</b>
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-175 224
	Dettes au 31/12/2018 (Passifs)	-199.670

# ***Rapport Général***

Tunis, le 10 Juin 2019

***Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL***

## **Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **1.120.273 Dinars** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **93.925 Dinars**.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société «**SONEDE INTERNATIONAL**» au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

#### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***

# ***Rapport Spécial***

Tunis, le 10 Juin 2019

## ***Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL***

*Mesdames et Messieurs les actionnaires,*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018 :***

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2015. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à **175 224 Dinars**. La SONEDE INTERNATIONAL doit, au 31 décembre 2018 à la SONEDE au titre de cette convention, un montant de **199.670 Dinars**.
- 2.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.
- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.

- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

## **II. Rémunération des dirigeants**

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
  - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de 2.000 Dinars.
  - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP de 400 litres.
  - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
  - Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 totalisent la somme de **73 667 dt.**

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***

# ***Notes complémentaires :*** ***Projet « action urgente au TCHAD »***

## **III- Notes complémentaires : Projet « action urgente au TCHAD »**

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONEL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en euro revient à SONEDE INTERTIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2018, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients », est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.